



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 152802  
V002.0

Loctite 9450B Kit component

Révision: 16.06.2015

Date d'impression: 17.06.2015

Remplace la version du: 17.02.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Loctite 9450B Kit component

#### Contient:

Benzyl diméthylamine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Durcisseur époxyde

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Havenlaan 16

1080 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

Fax: +32 (2) 420 7025

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Corrosion cutanée

Catégorie 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseil de prudence:** P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Prévention**

**Conseil de prudence:** P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
**Intervention** P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Benzyl diméthylamine 103-83-3	203-149-1 01-2119529232-48	5- < 10 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Corr. 1B H314 Flam. Liq. 3 H226 Aquatic Chronic 3 H412 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 3; Inhalation H331
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3 01-2119486455-28	1- < 5 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Aquatic Chronic 3 H412

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"  
 Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Cause des brûlures.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Néant

oxydes de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

**Mesures d'hygiène:**

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposage dans les emballages d'origine fermés.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Durcisseur époxyde

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour  
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
2-aminoéthanol 141-43-5 [2-AMINOÉTHANOL]	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-aminoéthanol 141-43-5 [2-AMINOÉTHANOL]	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
2-aminoéthanol 141-43-5 [ETHANOLAMINE]	3	7,6	Valeur Courte Durée		BE/OEL
2-aminoéthanol 141-43-5 [ETHANOLAMINE]	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
2-aminoéthanol 141-43-5 [ETHANOLAMINE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Eau douce					0,085 mg/L	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Eau salée					0,0085 mg/L	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Eau (libérée par intermittence)					0,025 mg/L	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Sédiments (eau douce)				0,425 mg/kg		
2-Aminoéthanol 141-43-5	Sédiments (eau salée)				0,0425 mg/kg		
2-Aminoéthanol 141-43-5	terre				0,035 mg/kg		
2-Aminoéthanol 141-43-5	STP					100 mg/L	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-Aminoéthanol 141-43-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		3,3 mg/m <sup>3</sup>	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,24 mg/kg p.c. /jour	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2 mg/m <sup>3</sup>	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		3,75 mg/kg p.c. /jour	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2 mg/m <sup>3</sup>	
2-Aminoéthanol 141-43-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/m <sup>3</sup>	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit &gt; 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit &gt; 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte jaune clair
Odeur	d'amine
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 180 °C (> 356 °F)
Point d'éclair	75 °C (167 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	< 700 mbar
Densité ( )	1,16 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de données.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité orale aiguë:**

Peut entraîner une irritation le système digestif.

**Irritation de la peau:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Irritation des yeux:**

Corrosif

Eviter le contact avec les yeux.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.515 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Benzylidiméthylamine 103-83-3	LC50	2,052 mg/l	Inhalation	4 h	rat	Jugement d'experts
2-Aminoethanol 141-43-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1,5 mg/l	Aérosol			
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	1 - 5 mg/l		4 h	rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.025 mg/kg	dermal		lapins	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	oral : alimentation		souris	Micronucleus Assay

## SECTION 12: Informations écologiques

### Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Benzyl diméthylamine 103-83-3	LC50	> 20 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	1.221 mg/l	Fish		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	2,5 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	1 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	NOEC	0,85 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	> 80 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Benzyl diméthylamine 103-83-3	1,98					
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Benzyldiméthylamine 103-83-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-Aminoethanol 141-43-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	2735
RID	2735
ADN	2735
IMDG	2735
IATA	2735

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Benzyldiméthylamine,Ethanolamine)
RID	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Benzyldiméthylamine,Ethanolamine)
ADN	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Benzyldiméthylamine,Ethanolamine)
IMDG	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Benzyldiméthylamine,Ethanolamine)
IATA	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Benzyldiméthylamine,Ethanolamine)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)	< 3,00 % Combiné A/B
----------------------------	----------------------

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

C - Corrosif

**Phrases R:**

R34 Provoque des brûlures.

**Phrases S:**

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Contient:**

Benzyl diméthylamine,

2-Aminoéthanol

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**